



## L'ADAPA RECRUTE !

Rejoignez les métiers de l'aide à domicile !

90 % de nos salariés sont en CDI

le temps de travail est choisi ; il est de 125 heures / mois en moyenne

50 % sont à temps plein

40 % ont plus de 10 ans d'ancienneté

Emploi pérenne

Temps plein  
ou temps partiel choisi

Secteur d'intervention limité,  
à proximité de votre domicile

Tutorat

Formation

Accompagnement à l'obtention  
d'un diplôme basé sur les  
acquis de l'expérience

### NOS ENGAGEMENTS

Application de la Convention  
Collective de la branche de  
l'aide à domicile

Temps de trajet et frais  
de déplacement indemnisés

Encadrement renforcé

Travail d'équipe

Soutien dans l'exercice  
de l'emploi

Vous recherchez un métier au cœur de l'humain, évolutif,  
et dans lequel vous pourrez être formé et progresser ?

Choisissez-nous et contactez-nous !



ADAPA  
13/15 Boulevard Joffre  
CS 85203  
54052 NANCY Cedex

03 83 37 16 21  
candidature@adapa54.fr

Retrouvez toutes nos offres d'emplois sur notre site [www.adapa54.fr](http://www.adapa54.fr)  
Nous vous accueillons quel que soit votre parcours et votre expérience.

N'attendez plus, postulez !

# Des rémunérations en hausse et des évolutions professionnelles nombreuses

**Avec notre nouvelle convention collective,  
vous avez 5 raisons de plus pour choisir l'ADAPA !**

1

## Des métiers reconnus et porteurs de sens au service des plus fragiles !

Plus de 80% des Français souhaitent vieillir à domicile.

Les intervenants permettent au quotidien à des personnes âgées, en situation de handicap ou des familles en difficulté d'être accompagnées pour vivre à leur domicile le plus longtemps possible dans les meilleures conditions. **Des métiers du lien, à forte utilité sociale.**

2

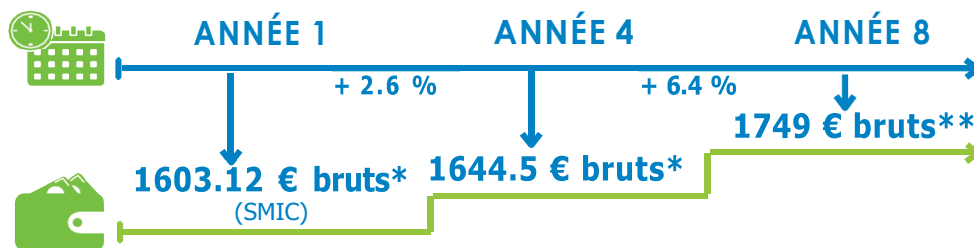
## Des rémunérations en nette hausse

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les salaires ont été augmenté en moyenne de 13 à 15%.

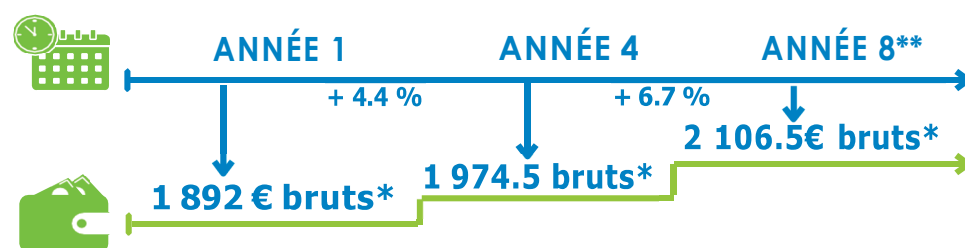
**Cette augmentation historique permet de valoriser l'ancienneté, les diplômes, les compétences et l'expérience des salariés.**

Cette revalorisation est une exclusivité du secteur associatif. Raison de plus pour rejoindre l'ADAPA !

Parcours d'une aide à domicile sans qualification (Degré1) :



Parcours d'un accompagnant éducatif et social (Degré 2) :



A ces rémunérations brutes, s'ajouteront, sous conditions, une valorisation financière du diplôme et de l'ancienneté

\* La rémunération est également augmentée régulièrement par une revalorisation de la valeur du point.

\*\* Sous réserve d'une évaluation de la parfaite maîtrise des missions.

3

## La reconnaissance des compétences et des progressions salariales plus rapides

La convention collective, du secteur associatif, révisée au 1<sup>er</sup> octobre 2021 permet une évolution salariale plus rapide dans le temps, tenant compte de l'expérience, des compétences des salariés et des missions réalisées (activités confiées, publics accompagnés ...). Votre ancienneté vous donne également droit à des congés d'ancienneté.

4

## Un engagement au développement des compétences des salariés

La formation est un enjeu prioritaire. Vous pourrez saisir l'opportunité de devenir acteur de votre parcours professionnel, avec notre appui.

5

## L'assurance de bénéficier d'une protection sociale (mutuelle et prévoyance) et des avantages d'un Comité Social et Economique dynamique (chèques vacances, cartes cadeaux ...)